Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260629-DEL_2026_61-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
22 juin 2026

Date d'affichage :
22 juin 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas, Mme TREMEUR Julie.
Absents : Néant

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

Marché de travaux de rénovation énergétique de l'école publique - Attribution du lot n° 6 « Couverture - Étanchéité » à l'entreprise BAUDET ÉTANCHÉITÉ à la suite de la déclaration d'infructuosité du lot

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre du marché de travaux relatif à la rénovation énergétique de l'école publique, le lot « Couverture - Étanchéité » a été déclaré infructueux à l'issue de la procédure d'appel d'offres, aucune offre recevable n'ayant permis son attribution.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, une consultation a été engagée afin de solliciter de nouvelles propositions auprès d'entreprises spécialisées.

Deux offres ont été reçues :
✓ Une offre de l'entreprise **BAUDET ÉTANCHÉITÉ**, d'un montant initial de **34 894,67 € HT**, comprenant la réhausse des acrotères ainsi qu'un complément d'isolation permettant d'atteindre une résistance thermique (R) de 10, conformément aux préconisations du bureau d'études ;
✓ Une offre de l'entreprise **DENIEL ÉTANCHÉITÉ**, d'un montant initial de **30 140,00 € HT**, à laquelle doivent être ajoutés :
- La réhausse des acrotères, estimée à **4 155,22 € HT**,
- La dépose du bardage en ardoises pour **338,55 € HT**, soit un montant total de **34 633,77 € HT**.

Par ailleurs, une variante portant sur une rénovation simple de l'étanchéité avec conservation de l'épaisseur d'isolant existante a été demandée aux deux entreprises. Seule l'entreprise BAUDET ÉTANCHÉITÉ a remis une proposition, d'un montant de **26 474,51 € HT**, permettant d'atteindre une résistance thermique finale de **R = 3,8**, insuffisante au regard des objectifs de performance énergétique du projet.

À la suite d'échanges et d'une phase de négociation, l'entreprise BAUDET ÉTANCHÉITÉ a revu son offre à la baisse. Le devis modificatif (devis BIS) arrête le montant de la prestation à **33 657,65 € HT**, tout en maintenant :
✓ La réhausse des acrotères ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260629-DEL_2026_61-DE

✓ La mise en œuvre d'une isolation permettant d'atteindre une résistance thermique **R = 10**, conformément aux prescriptions du bureau d'études.

Bien que cette offre demeure supérieure à l'estimation initiale du maître d'œuvre, il apparaît que cette estimation était sous-évaluée pour le lot « Couverture - Étanchéité ». L'offre de BAUDET ÉTANCHÉITÉ est, en outre, économiquement compétitive au regard de l'offre concurrente, tout en répondant pleinement aux exigences techniques du projet.

Enfin, afin de préserver le calendrier de l'opération et de permettre une intervention de l'entreprise dès le mois de juillet, il est nécessaire de procéder rapidement à l'attribution de ce lot.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ **APPROUVE** l'attribution du lot « Couverture - Étanchéité » du marché de rénovation énergétique de l'école publique à l'entreprise **BAUDET ÉTANCHÉITÉ**, pour un montant de **33 657,65 € HT**, conformément au devis négocié (devis BIS) ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'opération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
P. MORVAN

MAIRIE DE LANGOAT
22450 (Côtes d'Armor)